



Expertise immobilière

Par tazdev86

bonjour.

ayant signé un compromis de vente pour une partie de 460 m² sur un total de 2950 m² (surface totale de mon terrain avant vente), la banque a mandaté un expert immobilier pour estimer si le reste de ma propriété couvre le reste du montant emprunté afin d'accorder ou pas la mainlevée d'hypothèque sur la partie que je désire vendre ...

donc j'ai deux questions à ce sujet:

- est-il légal que la banque me facture la prstation de l'expert?

-ai-je le droit de demander une copie de l'estimation de l'expert?

merci d'avance